



## PATRIMEA NETLIFE

### GUIDE DE SOUSCRIPTION

#### Pour une souscription simple

Documents légaux obligatoires

Conformément à la législation (Articles L561-5 et L561-6 du CMF et 3ème directive TRACFIN) pour apprécier l'adéquation d'un investissement en fonction de vos objectifs et situation financière

- Documents d'entrée en première relation
- Profil de risque
- Fiche de connaissance client
- Lettre de mission
- Document d'information relatif à l'assurance vie

Bulletin de souscription en 1 seul exemplaire

En cas d'adhésion à l'un des supports suivants :

- Avenant Fonds Euro Allocation Long Terme
- Avenant SCPI / SCI / OPCI / Produit structuré

Chèque du montant de la souscription à l'ordre de Spirica

RIB et Mandat SEPA

Pour faire des versements complémentaires ou des rachats par internet

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Carte d'identité, passeport ou carte de séjour

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Facture d'eau, électricité, téléphone, quittance de loyers, taxe d'habitation.

**MERCI DE RETOURNER LES DOCUMENTS À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**PATRIMEA**

SERVICE CLIENTS

20 chemin des Gervais

13090 Aix en Provence

**01 83 62 38 72**  
(appel non surtaxé)

**contact@patrimea.com**

### GUIDE DE SOUSCRIPTION

#### Pour une co-souscription

La co-souscription est acceptée uniquement en cas de régime marital communautaire.  
Pour un dénouement au second décès, la co-souscription est acceptée uniquement en cas de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant ou en cas de communauté légale avec clause de préciput citant le contrat d'assurance.

- Signature des 2 souscripteurs sur les documents nécessaires à cet acte
- Chaque co-souscripteur doit remplir une fiche connaissance client
- Photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du co-souscripteur
- Photocopie du livret de famille signée par chacun des époux (en cas de co souscription avec dénouement au premier décès)
- Photocopie du contrat de mariage (en cas de co-souscription avec dénouement au second décès)

En cas de changement de régime matrimonial en cours de mariage, extrait d'acte de mariage mentionnant en marge le changement de régime matrimonial et, le cas échéant, photocopie du jugement ayant homologué le changement de régime matrimonial.

#### Pour une souscription par un mineur

- Bulletin de souscription [\(à télécharger séparément\)](#)
  - Identité du souscripteur : Indiquer les informations concernant l'enfant
  - Durée du contrat
    - Si le mineur est âgé de moins de 12 ans, le contrat est obligatoirement à durée déterminée
    - Si le mineur est âgé de plus de 12 ans, l'option durée viagère est possible
  - L'ensemble des documents doivent être signés par les représentants légaux (parents) avec la mention "bon pour mon enfant mineur" et par le mineur si celui-ci a plus de 12 ans.
  - Clause bénéficiaire : Opter pour " Autre Clause" et indiquer obligatoirement "Les héritiers légaux"
- Fiche connaissance client :
  - Indiquer les informations patrimoniales du foyer fiscal
  - L'ensemble des documents doivent être signés par les représentants légaux avec la mention "bon pour mon enfant mineur" et par le mineur si celui-ci a plus de 12 ans.
- Mandat de prélèvement SEPA  
Le document doit être signé par les représentants légaux avec la mention "bon pour mon enfant mineur"

Il vous est demandé de répondre notamment à une fiche « **CONNAISSANCE CLIENT** » et à un questionnaire « **PROFIL DE RISQUE** ».

### 1. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

#### POURQUOI MON CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EST-IL CONCERNÉ ?

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine a un accès privilégié aux marchés financiers. Son rôle d'Intermédiaire et de Conseiller en Investissement Financier lui impose une grande vigilance afin de ne pas servir les intérêts de personnes mal intentionnées. L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), en collaboration avec l'organisme TRACFIN, contrôlent la bonne application des règles fixées par l'Article 561 du Code monétaire et financier. Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité disciplinaire et pénale du Conseiller en Gestion de Patrimoine.

#### POURQUOI ME DEMANDE-T-ON AUTANT D'INFORMATIONS ?

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit être en mesure d'établir avec certitude l'identité de la personne souhaitant réaliser une opération, ainsi que sa situation patrimoniale. Il doit également pouvoir justifier de l'origine non-douteuse des fonds investis. C'est pourquoi, il vous sera par exemple demandé de présenter un document d'identité, une déclaration des revenus, ou tout autre document qui se révélerait nécessaire à la bonne tenue de votre dossier.

#### COMMENT MES INFORMATIONS SONT-ELLES PROTÉGÉES ?

Vos données sont protégées par le secret professionnel inscrit dans la loi. Notamment par l'article 325-9 du règlement général de l'AMF : « Sauf accord exprès du client, le conseiller en investissements financiers s'abstient de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, les informations relatives au client qu'il détient du fait de ses fonctions. »

Le cabinet s'engage à l'application la plus stricte de la loi et de sa charte éthique, et confère ainsi la plus grande importance à la protection de vos informations.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par email. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### 2. VOUS CONSEILLER DE MANIÈRE OPTIMALE

Les informations que vous allez fournir sont précieuses pour votre Conseiller. Elles lui permettent d'appréhender votre situation globale et ainsi de vous proposer les placements qui correspondent à votre situation patrimoniale et à vos objectifs. Dans le cadre de ses obligations légales, conformément aux articles L. 561-5 et L. 561-6 du code monétaire et financier et à la 3ème directive Tracfin, en tant que courtier en assurance et conseiller en investissement financier, il lui est en effet nécessaire, avant toute souscription, d'établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et de déterminer votre sensibilité au risque en vue de vous proposer une allocation d'actifs adaptée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse ou une information erronée peut avoir des conséquences sur la bonne réalisation des missions du cabinet, pouvant aller jusqu'à un refus à la souscription.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de tout changement affectant ou pouvant affecter votre situation patrimoniale. Le cabinet est tenu de vérifier annuellement votre situation patrimoniale.





### CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

contact@patrimea.com +33 (0) 1 83 62 38 72 www.patrimea.com

SARL au capital social de 10 000 € – SIREN 518858311 – RCS Paris – 91 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

#### STATUTS RÉGLEMENTÉS

Enregistré sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS.fr) sous le n°10.054.153, en qualité de **courtier en assurance**, de **mandataire non exclusif en opérations de banques et en services de paiement** et de **conseiller en investissements financiers**, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°10.054.153 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Allianz Life Luxembourg S.A., Alptis, Apicil assurances, April, Axa, BPSIS, Cardif, E-Cie Vie, Generali, Generali Luxembourg, La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner, Metlife, Oradea Vie, UAF Life Patrimoine, Sogelife, Spirica, Suravenir.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si PATRIMEA détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de PATRIMEA) : Société de courtage d'assurance E-Patrimoine détenue à 100% par Patriméa.

#### CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale :

A Plus Finance, ACG Management, Alto Invest, Amaïka AM, Amundi Immobilier, APICAP, CD Partenaires, Ciloger, Corum AM, Euryale AM, Extend AM, FIA AM, Fiducial Gérance, Foncia Pierre Gestion, France Valley Investissements, Generali Patrimoine, Generis Capital Partners, HSBC Reim, Inter Gestion, La Française AM, La Française REM, M Capital Partners (ex. Midi Capital), NAMI - AEW Europe, Paref Gestion, Périale AM, Primonial Groupe, Primonial Reim, Sigma Gestion, Société Forestière de la CDC, Sofidy, Truffle Capital, Vatel Capital, Voisin.

#### TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2018 000 029 739 délivrée par la Préfecture de Paris le 31/05/2018. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

#### MANDATAIRE NON EXCLUSIF EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICE DE PAIEMENT

Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°10.054.153, appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant.

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant

#### DEMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Identité des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : A Plus Finance – Alto Invest – GE Money Bank – OTC AM – M Capital Partners – Truffe Capital – Vatel Capital

#### ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Nicolas SOST en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au dpo@patrimea.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

#### LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Nom : .....Prénom : .....

Nom : .....Prénom : .....

Atteste(ons) avoir reçu le document d'entrée en première relation.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

▼ Signature(s) ▼

### CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Agréé par la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

#### PRÉAMBULE

En addition des règles de bonnes conduites imposées par les Articles L541-8-1 à L541-9 du Code Monétaire et Financier, Patriméa a créé une Charte interne.

Cette Charte éthique a pour objectif d'édicter les règles déontologiques au sein de notre entreprise et envers nos clients et nos partenaires. Chaque collaborateur adhère à cette Charte et s'engage à respecter ces valeurs.

#### ENGAGEMENTS

##### PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT INTERNE

- Travailler avec sérieux et rigueur
- Assister aux réunions de formation proposées par Patriméa afin de mettre à jour nos connaissances et nos compétences
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- Tenir compte de la ligne de conduite adoptée par Patriméa
- Faire circuler l'information liée au métier de Conseil en Gestion de Patrimoine
- Favoriser un esprit d'équipe positif, conjuguant convivialité et honnêteté
- Transmettre notre expérience et notre savoir-faire en interne

##### ENGAGEMENT VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS

- Faire du service client notre priorité
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Travailler à instaurer et à maintenir des relations de confiance durables
- Respecter le secret professionnel et garantir la confidentialité à nos clients
- Etablir des préconisations sur-mesure et impartiales en fonction des objectifs patrimoniaux de nos clients
- Respecter les règles élémentaires de diversification
- Sélectionner nos investissements en toute indépendance
- Conseiller nos clients dans le respect de la plus stricte légalité
- Agir dans le souci du respect de l'image de Patriméa
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

##### ENGAGEMENT VIS-A-VIS DE NOS PARTENAIRES

- S'engager à respecter les procédures de prévention contre le blanchiment des capitaux
- Respecter les obligations légales et réglementaires demandées par les partenaires
- Se conformer aux procédures internes propres à chaque partenaire
- Respecter nos partenaires dans nos relations au quotidien

À l'attention de..... [Nom du ou des client(s)]

### PREAMBULE

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. A l'occasion d'un précédent entretien, nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF. Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

### VOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

Merci de nous indiquer vos objectifs patrimoniaux ci-dessous en les **hiérarchisant** (*Mettre un « 1 » dans la case correspondant à votre **objectif principal** et « 2 » dans la ou les cases correspondant à vos objectifs secondaires*) :

- Diversifier votre patrimoine
- Valoriser votre épargne sur la durée
- Préparer la transmission de votre patrimoine
- Analyser voire optimiser votre situation fiscale
- Percevoir des revenus réguliers  immédiats  à terme
- Etudier les moyens de préparer votre retraite
- Autre : .....

### MODALITES DE NOTRE INTERVENTION

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettront d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons vous exposer et mettre en œuvre la stratégie correspondant à vos objectifs. A l'issue de cette mission nous pourrons continuer de vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale.

### MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CIF

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, les conseils en investissements financiers seront fournis de manière non-indépendante. Ces conseils reposeront sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché. Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous pouvez consulter toute modification de notre statut ainsi que nos relations capitalistiques ou commerciales directement sur notre site internet [www.patrimerea.com](http://www.patrimerea.com). Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis à une fréquence que nous déterminerons ensemble.

### MODALITES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSEES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

### DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrons être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles. En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

### REMUNERATION DE PATRIMEA

Patrimerea ne facturera pas d'honoraires pour cette mission. Notre travail sera rémunéré par des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par notre intermédiaire. Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir :

- une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 0,5% pour les OPC monétaires, jusqu'à 1,5% pour les actions françaises, les actions de pays de la zone euro, les actions des pays de l'Union européenne, les actions internationales, les obligations et autres titres de créance libellés en euro, les obligations et autres titres de créance internationaux, les OPC fonds à formule, les OPC diversifiés et pour les autres parts de sociétés,
- une partie des frais de souscription et « re-offer » (écart de prix, upfront, etc.) pouvant aller jusqu'à 5% pour les catégories visées ci-dessus,
- une partie des frais de transaction et des droits de garde,
- et autres avantages non monétaires et rémunérations appropriés.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

### CONFIDENTIALITE

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au sein de notre cabinet nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Nicolas SOST en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes. Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales. Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

### LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le\\_mediateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature du Conseil

▼ Signature du client ▼

Entre **CLIENT**

Nom .....  
 Prénom(s) .....  
 Profession .....  
 Adresse .....

Et **CONSEILLER**

PATRIMEA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l’ORIAS sous le n°10 054 153 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers

**ARTICLE 1 : Préambule**

Patriméa (Le Conseiller), en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d’ordres portant sur des parts ou actions d’OPC (OPCVM, FCPI, FIP, SCPI, OPCI, liste non exhaustive), dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l’article 325-32 du Règlement Général de l’AMF.

Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille d’OPC. Le Conseiller ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

**ARTICLE 2 : Objet de la convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseiller pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d’ordre.

Cette prestation devra expressément s’inscrire dans le prolongement de l’activité de conseil ; elle ne devra s’exercer qu’en vue de transmettre un ordre résultant d’un conseil prodigué par le Conseiller.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d’OPC. Autrement dit, le Conseiller ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s’engage à informer le Conseiller de tout événement susceptible d’altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

**ARTICLE 3 : Réception et prise en charge des ordres**

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseiller par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l’ordre scanné.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte ou son numéro de porteur de parts, la nature de l’opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l’OPC sur laquelle porte l’ordre et, le cas échéant, son code ISIN, le nombre de parts ou actions d’OPC sur lequel porte l’ordre, la signature datée du Client.

Le Client s’engage à avertir par téléphone le Conseiller avant toute transmission d’ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d’ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l’ordre.

Pendant la période de congés du Conseiller, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l’ordre est adressé au Conseiller par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseiller en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans les meilleurs délais suivant sa réception.

Le Conseiller se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l’ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l’établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir dans les meilleurs délais après la réception de l’ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseiller, l’ordre est réputé abandonné.

Le Conseiller horodatera, par tout moyen, l’ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseiller.

L’horodatage matérialise la prise en charge de l’ordre.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

**ARTICLE 4 : Transmission des ordres**

A réception de l’ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseiller, et en tout état de cause dans les meilleurs délais de cette réception ou de cette confirmation, le Conseiller transmettra l’ordre à l’établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseiller ne peut être tenu responsable d’aucune faute ou manquement commis par l’établissement dans l’accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l’ordre ne préjuge pas de son exécution. L’ordre n’est exécuté que si les conditions de marché le permettent, et s’il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l’ordre n’a pas pu être exécuté, le Conseiller en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l’information sera confirmée par écrit).

L’ordre qui n’a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d’émettre un nouvel ordre.

**ARTICLE 5 : Information du client sur l’ordre exécuté**

Il est rappelé que l’établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d’opéré confirmant l’exécution ou non de l’ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d’un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseiller dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l’avis d’opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseiller sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

**ARTICLE 6 : Obligations du Conseil**

Le Conseiller agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d’aucune perte ou manquement dans l’accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d’un cas de force majeure ou résultant d’un manquement de l’établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d’aucune conséquence pouvant résulter d’une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

**ARTICLE 7 : Rémunération**

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d’ordres effectué par le Conseiller, tel que défini par les présentes.

**ARTICLE 8 : Fin de la convention**

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseiller avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l’établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseiller intervient comme intermédiaire.

**ARTICLE 9 : Droit applicable**

La présente convention est soumise au droit français.

**La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.**

Signature du Client

Signature du Conseiller

Nom : ..... Prénom(s) : ..... Date de Naissance : | | | | | | | | | |

### CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

#### 1 – En tant qu'investisseur, vous vous estimez : (Réponse sans choix multiple)

- Novice                       Expérimenté  
 Plutôt expérimenté       Très expérimenté

#### 2 – Depuis combien d'années effectuez-vous des placements financiers (hors livret, PEL, ...) ? (Réponse sans choix multiple)

- Entre 0 et 5 ans               Entre 10 et 15 ans  
 Entre 5 et 10 ans             Plus de 15 ans

#### 3 – A quelle fréquence suivez-vous vos placements actuels ? (Réponse sans choix multiple)

- Journalière                       Mensuelle                       Annuelle  
 Hebdomadaire (Jamais)       Trimestrielle                       Aucune

#### 4 – En matière de placements, pensez-vous que le conseil d'un professionnel est : (Réponse sans choix multiple)

- Très important                   Peu important  
 Assez important                   Pas du tout important

#### 5 – Comment décidez-vous d'investir en général ? (Réponse sans choix multiple)

- Seul     Avec les conseils d'un professionnel     Les deux

#### 6 – Connaissance des modes de gestion (Réponse avec choix multiple)

- Gestion libre (ou directe)               Connue                       Utilisée  
 Gestion assisté (ou conseillée)         Connue                       Utilisée  
 Gestion sous mandat                       Connue                       Utilisée  
 Aucune                                           Vous n'en connaissez aucun

#### 7 – Connaissance des instruments et produits financiers

| Instruments et produits financiers                               | Degré de connaissance |        |      | Déjà Investi |     | Nombre d'opérations au cours des 12 derniers mois |     |     |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|------|--------------|-----|---------------------------------------------------|-----|-----|
|                                                                  | Faible*               | Moyen* | Bon* | Oui          | Non | Aucune                                            | < 5 | > 5 |
| Actions                                                          |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Obligations                                                      |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Assurance Vie                                                    |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| OPCVM (SICAV, FCP)                                               |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Immobilier Financier (SCPI, OPCI, FPCI)                          |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Groupements Fonciers (forestiers, viticoles)                     |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Produits « Défisicalisants » (FIP, FCPI, FCPR, SOFICA, Holdings) |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Contrat Madelin, Perp, article 83                                |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| PEA, Compte Titres                                               |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Investissement direct non coté (action, obligation)              |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Produits structurés (fonds à formule, EMTN)                      |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Produits complexes (warrant, options...)                         |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |
| Dispositif Girardin                                              |                       |        |      |              |     |                                                   |     |     |

### VOTRE PROFIL DE RISQUE

Total de points : ..... correspondant à un profil :

- Sécuritaire\*** (0-2 pt)     **Prudent\*** (3-5 pts)     **Equilibré\*** (6-9 pts)     **Dynamique\*** (10-12 pts)     **Offensif\*** (13-16 pts)

Je déclare ne pas suivre, pour des raisons qui me sont propres, le conseil formulé par PATRIMEA et opter pour le profil suivant :

- Sécuritaire**                   **Prudent**                       **Equilibré**                       **Dynamique**                       **Offensif**

Fait à : .....

Le : | | | | | | | | | |

\* Pour les définitions voir ci-après

▼ Signature du client ▼

▼ Signature conseiller ▼

### CONNAISSANCES FINANCIERES

Pour vous aider à répondre au mieux à cette question, voici une définition des qualificatifs proposés :

**Connaissance faible** : vous disposez de très peu de connaissance dans les instruments financiers et les marchés et vous ne disposez d'aucune formation vous permettant d'apprécier le degré de risque et l'opportunité d'une opération d'investissement.

**Connaissance moyenne** : vous disposez des connaissances dans les instruments financiers et les services d'investissements. Cependant vous avez besoin de complément d'information et d'une assistance dans le choix de vos investissements.

**Connaissance bonne** : vous disposez d'excellentes connaissances dans les instruments financiers du fait de votre expérience professionnelle ou de votre formation personnelle vous permettant d'appréhender les risques et l'opportunité de vos investissements, eu égard à vos objectifs patrimoniaux.

### DEFINITION DES PROFILS

| Profil Sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Allocation d'actifs                                                                                                                                                          | Pondération maximale (de 0% à ...)                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Souhait</b> : Sécurisation de vos investissements. La croissance de ceux-ci est secondaire. Vous souhaitez prendre des risques très limités sur vos investissements</li> <li>▶ <b>Inconvénient</b> : La valeur de vos investissements pourrait diminuer sur un an</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OPC Actions</li> <li>▪ OPC Obligations</li> <li>▪ OPC Immobiliers</li> <li>▪ Placements monétaires</li> <li>▪ Diversifié</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>5%</li> <li>100%</li> <li>20%</li> <li>100%</li> <li>20%</li> </ul>     |
| Profil Prudent                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Allocation d'actifs                                                                                                                                                          | Pondération maximale (de 0% à ...)                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Souhait</b> : Sécurisation de vos investissements avec une faible prise de risques en vue d'une croissance de vos avoirs sur le long terme</li> <li>▶ <b>Inconvénient</b> : La valeur de vos investissements pourrait diminuer sur un an ou deux ans</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OPC Actions</li> <li>▪ OPC Obligations</li> <li>▪ OPC Immobiliers</li> <li>▪ Placements monétaires</li> <li>▪ Diversifié</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>25%</li> <li>100%</li> <li>30%</li> <li>100%</li> <li>40%</li> </ul>    |
| Profil Equilibré                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Allocation d'actifs                                                                                                                                                          | Pondération maximale (de 0% à ...)                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Souhait</b> : Croissance de vos investissements sur le long terme, avec une prise de risques modérée</li> <li>▶ <b>Inconvénient</b> : La valeur de vos investissements pourrait diminuer durant quelques années consécutives</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions</li> <li>▪ Obligations</li> <li>▪ OPC Immobiliers</li> <li>▪ Placements monétaires</li> <li>▪ Diversifié</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>50%</li> <li>100%</li> <li>75%</li> <li>100%</li> <li>60%</li> </ul>    |
| Profil Dynamique                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Allocation d'actifs                                                                                                                                                          | Pondération maximale (de 0% à ...)                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Souhait</b> : Croissance de vos investissements sur le long terme, avec une prise de risques élevée.</li> <li>▶ <b>Inconvénient</b> : La valeur de vos investissements pourrait fortement diminuer durant quelques années consécutives</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions</li> <li>▪ Obligations</li> <li>▪ OPC Immobiliers</li> <li>▪ Placements monétaires</li> <li>▪ Diversifié</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>75%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>80%</li> </ul>   |
| Profil Offensif                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Allocation d'actifs                                                                                                                                                          | Pondération maximale (de 0% à ...)                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Souhait</b> : Croissance de vos investissements sur le long terme avec prise de risques très élevée.</li> <li>▶ <b>Inconvénient</b> : La valeur de vos investissements pourrait très fortement diminuer durant quelques années consécutives</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions</li> <li>▪ Obligations</li> <li>▪ OPC Immobiliers</li> <li>▪ Placements monétaires</li> <li>▪ Diversifié</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul> |

**Ma (Notre) situation personnelle et patrimoniale n'a pas évolué depuis la dernière soumission de ce questionnaire**

### VOTRE SITUATION PERSONNELLE

#### SOUSCRIPTEUR

M.  Mme

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de famille : ..... Nationalité : .....

Date de Naissance : | | | | | | | | | |

Résidence fiscale :  FRANCE Autre : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : | | | | | | Ville : .....

Etat Civil :  Marié(e)  Célibataire  Divorcé(e)  Pacsé(e)  Veuf(ve)

Si Marié(e) :  Communauté légale  Communauté universelle

Séparation des biens  Participation aux acquêts

Nombre d'enfants : ..... dont rattachés au foyer fiscal : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Régime de protection juridique :  OUI  NON

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) : .....

Si oui, représentant légal : .....

En activité  Retraite / Chômage depuis le ..... / ..... / .....

Profession (actuelle ou ancienne) : .....

Secteur d'activité et Code CSP (au dos) : ..... | | | |

#### CO-SOUSCRIPTEUR

M.  Mme

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de famille : ..... Nationalité : .....

Date de Naissance : | | | | | | | | | |

Résidence fiscale :  FRANCE Autre : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : | | | | | | Ville : .....

Etat Civil :  Marié(e)  Célibataire  Divorcé(e)  Pacsé(e)  Veuf(ve)

Si Marié(e) :  Communauté légale  Communauté universelle

Séparation des biens  Participation aux acquêts

Nombre d'enfants : ..... dont rattachés au foyer fiscal : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Régime de protection juridique :  OUI  NON

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) : .....

Si oui, représentant légal : .....

En activité  Retraite / Chômage depuis le ..... / ..... / .....

Profession (actuelle ou ancienne) : .....

Secteur d'activité et Code CSP (au dos) : ..... | | | |

### VOTRE SITUATION PATRIMONIALE

#### REVENUS

Revenus annuels nets de votre foyer :

<30.000€  30.000€-60.000€  60.000€-100.000€  >100.000€

Nature de vos revenus :

Salaire / Retraite  Revenus immobiliers  Dividendes  Autres

Tranche marginale d'impôt sur le revenu :

0%  14%  30%  41%  45%  Ne sait pas

Charges annuelles : .....€

Eventuelles dépenses futures (non récurrentes) : .....€

Capacité d'épargne annuelle : .....€

#### IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

Êtes-vous assujetti à l'IFI :  OUI  NON

Dernier montant : .....€

#### PATRIMOINE

Estimation de votre patrimoine (hors dettes):

< 500.000€  500.000€ à 1.000.000€  > 1.000.000€

Résidence principale :  Locataire  Propriétaire

Avez-vous des crédits en cours ?  OUI  NON

Si oui : Montant du capital restant dû : .....€

Échéance (MM/AAAA) : .....

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale ou secondaire) : .....€

Immobilier de rapport : .....€

Assurance vie : .....€

Liquidités (Livret, compte à terme) : .....€

PEA et compte titres : .....€

FIP, FCPI, Sofica, Investissement PME : .....€

Patrimoine professionnel : .....€

Autres biens : .....€

#### PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE)

**Vous ou une personne de votre entourage est considérée comme une personne politiquement exposée au sens de l'article L.561-10-2° du Code Monétaire et Financier ?** (c'est à dire exerce ou a exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative)

OUI  NON

#### DECLARATION « US PERSON » - FATCA

Vous êtes citoyen des Etats-Unis d'Amérique :  OUI  NON

Vous êtes résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique :  OUI  NON

Si oui, préciser ici votre numéro TIN ou SSN : .....

### INFORMATIONS COUVERTES PAR LE SECRET PROFESSIONNEL

#### ▼ Souscripteur(s) ▼

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

atteste(ons) de l'exactitude des informations ci-dessus et je(nous)

reconnais(sons) avoir été informé que celles-ci sont obligatoires.

Fait à : ..... Le : | | | | | | | | | |

#### ▼ Signature du client ▼

### CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (code CSP)

|                                                                |                                                                               |                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 Agriculteurs sur petite exploitation                        | 44 Clergé, religieux                                                          | 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel                                            |
| 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation                       | 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique         | 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal                                             |
| 13 Agriculteurs sur grande exploitation                        | 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 69 Ouvriers agricoles                                                                   |
| 21 Artisans                                                    | 47 Techniciens                                                                | 71 Anciens agriculteurs exploitants                                                     |
| 22 Commerçants et assimilés                                    | 48 Contremaîtres, agents de maîtrise                                          | 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise                                    |
| 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus                   | 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique               | 74 Anciens cadres                                                                       |
| 31 Professions libérales                                       | 53 Policiers et militaires                                                    | 75 Anciennes professions intermédiaires                                                 |
| 33 Cadres de la fonction publique                              | 54 Employés administratifs d'entreprise                                       | 77 Anciens employés                                                                     |
| 34 Professeurs, professions scientifiques                      | 55 Employés de commerce                                                       | 78 Anciens ouvriers                                                                     |
| 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles    | 56 Personnels des services directs aux particuliers                           | 81 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé                                                 |
| 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise           | 62 Ouvriers qualifiés de type industriel                                      | 83 Militaires du contingent                                                             |
| 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise                | 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal                                       | 84 Élèves, étudiants                                                                    |
| 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés           | 64 Chauffeurs                                                                 | 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social | 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport        | 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)  |

#### PARTIE RESERVEE PATRIMEA :

Signature du conseiller :

Le

Le contrat d'assurance-vie que vous avez sélectionné chez PATRIMEA est le résultat d'une analyse détaillée effectuée sur une large gamme de produits proposés sur le marché et répondant à diverses problématiques patrimoniales.

A ce titre, nous vous avons indiqué la liste des compagnies d'assurances avec lesquelles nous travaillons et avons mis à votre disposition l'ensemble des caractéristiques des différents contrats proposés.

Nous tenons à attirer votre attention sur les éléments que nous considérons comme importants dans le cadre de la souscription de votre contrat :

### DELAI DE RENONCIATION

En vertu de l'article L 132-5-1 du Code des Assurances, vous bénéficiez d'une faculté de renoncer au contrat dans un délai de 30 jours à compter du versement initial (cf. modèle de lettre de renonciation dans les conditions générales). C'est pourquoi, pendant ce délai, la fraction du versement initial nette de frais affectée à des unités de compte peut être investie sur un support monétaire. Et, si vous exercez cette faculté, la compagnie d'assurances procède au remboursement intégral de la somme versée.

Dans l'hypothèse où vous ne recevriez pas les conditions particulières de votre contrat dans les trente jours après votre versement, nous vous invitons à nous contacter afin que nous interroguions la compagnie d'assurances sur les circonstances de ce retard.

### CONFIGURATION DE SOUSCRIPTION

Si vous êtes marié, les modalités de souscription doivent être soigneusement étudiées en fonction de votre régime matrimonial et de vos objectifs familiaux (Cf. Contrats d'assurance-vie : Incidences juridiques et fiscales selon le régime matrimonial du (des) souscripteur(s)).

Nous attirons votre attention sur les risques de remises en cause des avantages juridiques et fiscaux du contrat d'assurance-vie au cas où les primes versées sur votre contrat seraient manifestement exagérées eu égard à vos facultés. En effet, suivant l'article L132-13 du code des assurances « *le capital ou la rente payable au décès du contractant à un bénéficiaire déterminé ne sont soumis ni aux règles de rapport à succession, ni à celles de la réduction pour atteinte à la réserve des héritiers du contractant. Ces règles ne s'appliquent pas non plus aux sommes versées par le contractant à titre de primes, à moins que celles-ci n'aient été manifestement exagérées eu égard à ses facultés.* »

Nous portons une attention particulière en cas de demandes de souscription émanant de personnes âgées ou gravement souffrantes. En effet, il existe un risque de requalification du contrat dans l'hypothèse où l'administration fiscale considère qu'une souscription tardive est abusive car uniquement destinée à éluder l'impôt.

### CLAUSE BENEFICIAIRE

(Complétant la notice d'information du contrat ; Cf. Article A 132-9 et A 132-9-1 du Code des Assurances)

Une attention particulière doit être portée à la rédaction de la clause bénéficiaire afin de tenir compte de votre situation familiale et de vos souhaits en matière de transmission mais aussi d'éviter toute remise en cause de cette attribution par des héritiers « lésés » : l'assurance-vie n'est pas destinée à amputer la réserve héréditaire.

La clause bénéficiaire pré-imprimée sur le bulletin de souscription est destinée à répondre aux attentes du plus grand nombre. La rédaction d'une clause bénéficiaire personnalisée peut vous être recommandée par votre courtier en fonction de vos situations patrimoniale et familiale ainsi que de vos objectifs. Nous vous invitons en conséquence à bien relire la clause de votre contrat et à en apprécier la portée compte tenu de vos objectifs de transmission patrimoniale et de nous interroger le cas échéant.

L'article 8 de la loi du 17 décembre 2007 a modifié l'article L 132-9 du Code des Assurances relatif à l'acceptation bénéficiaire. Dorénavant, lorsqu'un bénéficiaire accepte le bénéfice du contrat, le souscripteur assuré est forcément informé et ils doivent ensemble signer un avenant au contrat. Si un bénéficiaire souhaite accepter un contrat, mais que son souscripteur ne le souhaite pas, il lui suffit de refuser de signer l'avenant. L'acceptation du ou des bénéficiaires a toujours pour effet de bloquer les prérogatives du souscripteur : les rachats, avances, arbitrages ou changements de clause bénéficiaire deviennent impossibles sans l'accord écrit du bénéficiaire acceptant de premier rang. Il est donc vivement conseillé de garder confidentiel le contenu de la clause bénéficiaire.

Nous vous recommandons par ailleurs de désigner toujours un bénéficiaire par défaut afin d'éviter que le contrat ne s'inscrive à l'actif de votre succession. La clause « à défaut mes héritiers » devrait être privilégiée en fin de rédaction, y compris dans l'hypothèse d'une clause bénéficiaire testamentaire.

### SUPPORTS FINANCIERS

Si, dans le cadre de ce contrat, vous investissez sur des unités de compte, il convient de bien apprécier le niveau de risque que vous souhaitez prendre. En effet, la compagnie d'assurances ne garantit pas la valeur des unités de comptes qui peuvent suivant leurs caractéristiques évoluer à la hausse comme à la baisse dans le temps. A ce titre, vous attestez avoir reçu des informations relatives aux OPCVM, constituant des unités de compte, sélectionnés (notices AMF). Par ailleurs, pour les investissements en parts de SCPI, nous vous recommandons de prendre connaissance du document « Questions fréquentes ».

#### ▼ SOUSCRIPTEUR(S) ▼

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Contrat concerné : .....

Date de souscription : .....

Fait à : ..... Le : | | | | | | | | | |

#### ▼ Signature du client ▼

**ANNEXE : Caractéristiques optimales des contrats d'assurance-vie selon le régime matrimonial du (des) souscripteur(s)**

| Régime Matrimonial                  |                                       | Communauté légale ou autre régime communautaire                                                |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Communauté universelle avec attribution intégrale en pleine propriété                                          |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     |                                       | Séparation de biens                                                                            | Trois hypothèses sont envisageables :                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                |
| Données du contrat                  |                                       | Propre                                                                                         | Commune                                                                                                                                                                                              | Commune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Propre (à justifier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Commune                                                                                                        |
| Origine des fonds à la souscription |                                       | Propre                                                                                         | Commune                                                                                                                                                                                              | Commune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Propre (à justifier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Commune                                                                                                        |
| Caractéristiques du contrat         | Souscripteur(s)                       | Le détenteur des fonds                                                                         | Co-souscription : Monsieur et Madame                                                                                                                                                                 | Un seul époux a signé le bulletin de souscription : seul ce dernier a la qualité de souscripteur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Le détenteur des fonds: justification de l'origine des fonds par une déclaration d'emploi ou de remploi (6)                                                                                                                                                                                                                                                 | Co-souscription : Monsieur et Madame                                                                           |
|                                     | Tête(s)-assurée(s)                    | Le souscripteur                                                                                | Monsieur et Madame                                                                                                                                                                                   | Le souscripteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Le souscripteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Monsieur et/ou Madame suivant leur âge respectif à la souscription                                             |
|                                     | Dénouement du contrat en cas de décès | Décès du souscripteur                                                                          | Au 1 <sup>er</sup> décès uniquement (7)                                                                                                                                                              | Décès du souscripteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Décès du souscripteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Décès de la 2 <sup>nd</sup> e tête-assurée si deux assurés, à défaut décès de la 1 <sup>ère</sup> tête-assurée |
|                                     | Bénéficiaire(s)                       | Libre (1)                                                                                      | Libre (1)                                                                                                                                                                                            | Le conjoint du souscripteur (4)<br>Pas de clause bénéficiaire testamentaire (5)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Libre (1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Libre (1)                                                                                                      |
| Incidences juridiques et fiscales   |                                       | Transmission "horizontale" (2) et/ou "verticale" (3)                                           | Transmission "horizontale" (2) et/ou "verticale" (3)<br><br>Incidences civiles et fiscales maîtrisées                                                                                                | 1) En cas d'une autre désignation bénéficiaire et du prédécès du souscripteur, risque de réintégration dans l'actif commun de l'épargne en compte: taxation <i>de facto</i> de la moitié du contrat.<br>2) En cas de prédécès du bénéficiaire conjoint du souscripteur : réintégration de la moitié du contrat dans la liquidation civile pour déterminer la part des héritiers mais exonération de droits de succession (8) | Transmission "horizontale" (2) et/ou "verticale" (3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | En présence de deux têtes-assurées: protection du conjoint et transmission "verticale" (3) réalisées.          |
| Choix éventuel                      |                                       | Pas de choix possible: l'époux en possession des fonds est souscripteur-assuré de son contrat. | Lorsque les fonds sont communs : privilégier la co-souscription avec dénouement au 1 <sup>er</sup> décès des deux époux assurés notamment car le(s) bénéficiaire(s) peuvent être désignés librement. | Lorsque les fonds sont propres à l'un des époux: pas de co-souscription                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Le choix de la ou des tête(s) assurée(s) dépend de l'âge des souscripteurs puisque le bénéficiaire n'est pas le conjoint :<br>1) Les deux souscripteurs ont moins de 70 ans : ils sont tous deux assurés et le contrat se dénoue au décès de la 2 <sup>nd</sup> e tête assurée;<br>2) Un seul des souscripteurs a moins de 70 ans : il est seul assuré (9). |                                                                                                                |

(1) Lorsque le ou les bénéficiaire du contrat ne sont pas les héritiers du souscripteur, attention à la notion de primes manifestement exagérées eu égard à ses facultés (article L.132-13 du code des assurances)

(2) Le bénéfice du contrat peut être octroyé au conjoint

(3) Le bénéfice du contrat peut être octroyé à une génération que celle du souscripteur (enfants, etc.)

(4) En vertu de l'article L.132-16 du Code des assurances, le bénéfice de l'assurance contractée par un époux commun en bien en faveur de son conjoint constitue un propre pour celui-ci. Aucune récompense n'est due à la communauté.

(5) Selon la DGI, il faut que le bénéficiaire prévu au contrat soit le conjoint du souscripteur commun en biens. Par prudence, il convient donc de ne pas désigner de bénéficiaire par testament.

(6) Document écrit attestant de l'origine propre des fonds alimentant le contrat, suite, par exemple, à la vente d'un bien lui-même propre (article 1434 du Code civil).

(7) Sinon RM Lazaro AN 20/12/1993 P.4608 : avantage revenant au CS = donation indirecte & DMTG du au 1<sup>er</sup> décès. Voir Cass. Com. 28/06/2005 pour position contraire (art. 894 Code Civil suppose un dépouillement irrévocable ici exclue).

(8) RM Ciot AN 23/02/2016 p.1648.

(9) La taxation prévue à l'article 990 I du CGI étant plus favorable que la taxation prévue à l'article 757 B du même code.

# Bulletin de souscription NetLife

Contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupports, exprimé en euros et/ou en unités de compte.

N° du correspondant A

Nom..... Prénom.....

## Identité du Souscripteur/Assuré

| SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ                                                                                     | CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (Nu-propiétaire dans le cadre d'une souscription en démembrement)                                       | (Usufruitier (uniquement Co-Souscripteur) dans le cadre d'une souscription en démembrement)             |
| <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Mademoiselle | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Mademoiselle |
| Nom .....                                                                                               | Nom .....                                                                                               |
| Prénom(s) .....                                                                                         | Prénom(s) .....                                                                                         |
| Nom de naissance .....                                                                                  | Nom de naissance .....                                                                                  |
| Date de naissance <input type="text"/>                                                                  | Date de naissance <input type="text"/>                                                                  |
| Adresse .....                                                                                           | Adresse .....                                                                                           |
| Code postal <input type="text"/> Ville .....                                                            | Code postal <input type="text"/> Ville .....                                                            |
| E-mail .....                                                                                            | E-mail .....                                                                                            |

## Durée

Durée viagère  Durée déterminée fixée à ..... ans (minimum 8 ans) Epargne handicap  Oui  Non

## Modalités de versement

**Versement initial :**  euros<sup>(1)</sup> (minimum 1 000 euros, frais d'entrée de 0% compris)

par chèque  par prélèvement

Par chèque émanant d'un établissement français n° ..... de la banque ..... libellé à l'ordre de **Spirica**. (Pour un chèque de banque ou de notaire, joindre l'avis d'opéré ou le bordereau d'accompagnement).

Le titulaire du compte, est-il le Souscripteur ?  Oui  Non - Si vous avez répondu «Non», merci de compléter les lignes ci-dessous.

Lien entre le titulaire du compte et le Souscripteur : .....

Motif d'intervention du tiers titulaire du compte : .....

Pièce d'identité présentée par le titulaire du compte  CNI  Passeport  Permis de conduire  Carte de séjour

<sup>(1)</sup> Ce montant correspond au total des versements bruts, effectués sur le contrat les huit premières années (connu à la signature du bulletin de souscription). Je pourrai à tout moment effectuer des versements libres complémentaires selon les dispositions contractuelles.

Je souhaite en outre effectuer des versements libres programmés d'un montant de  euros (minimum 150 euros, frais d'entrée de 0% compris) par :

Mois  Trimestre, soit un montant annualisé de :  euros.

(Pour les versements par prélèvement, joindre obligatoirement un RIB/IBAN ainsi que le mandat de prélèvement dûment signé)

## Répartition de l'épargne disponible

**Gestion libre :**

Les versements seront répartis de la façon suivante (minimum 75 euros par support pour le versement initial, les versements libres complémentaires, et 50 euros pour les versements libres programmés) :

| Libellé(s) du(des) support(s)                        | Code(s) ISIN | Montant du versement initial | Versements libres programmés en % ou en montant |
|------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fonds Euro Général          |              | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |
| <input type="checkbox"/> NeoEuro Garanti2            |              | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |
| <input type="checkbox"/> EuroSélection#2.1           |              | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |
| <input type="checkbox"/> Euro Allocation Long Terme2 |              | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |
| .....                                                | .....        | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |
| .....                                                | .....        | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou €                     |

**Gestion pilotée :**

Je joins au présent bulletin de souscription l'avenant aux Conditions Générales de mise en place et fonctionnement de gestion pilotée, dûment complété et signé. Les versements seront répartis de la façon suivante (minimum 1 000 euros par profil de gestion pilotée pour le versement initial) :

| Libellé(s) du(des) profil(s)                   | Gestionnaire(s) financier(s) | Montant du versement initial |                             |
|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| .....                                          | .....                        | <input type="text"/> €       |                             |
| .....                                          | .....                        | <input type="text"/> €       |                             |
| <b>TOTAL (Gestion libre + Gestion pilotée)</b> |                              | <input type="text"/> €       | <input type="text"/> % ou € |

Conformément aux Conditions Générales, pendant le délai de renonciation, la part de votre versement initial adossée à des unités de compte est investie sur le Fonds Euro Général. Vous disposez de la liste des supports autorisés et de leur présentation en Annexe Financière des Conditions Générales.

paraphé(s)

## Rachats partiels programmés

La valeur atteinte sur le contrat doit au moins être égale à 15 000 euros. Cette option n'est pas compatible avec les versements libres programmés. Spirica applique les prélèvements sociaux et fiscaux sur le montant brut correspondant aux rachats partiels programmés ce qui peut avoir pour conséquence de verser au client un montant net différent à chaque échéance.

- J'opte pour des rachats partiels programmés et j'indique leur périodicité et leur montant (minimum 150 euros quelle que soit la périodicité choisie) :
- Mensuelle ..... €  Trimestrielle ..... €  Semestrielle ..... €  Annuelle ..... €

Je choisis mon ou mes support(s) : (minimum 75 euros par support)

Libellé(s) du(des) support(s) ..... Code(s) ISIN ..... € ou ..... %  
 ..... € ou ..... %  
 ..... € ou ..... %

En cas de dispense du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire conformément à l'article 125 A du Code général des impôts, je joins une attestation sur l'honneur de demande de dispense.

Mode de règlement : par virement sur le compte du Souscripteur. Je joins mon RIB/IBAN, RIP ou RICE.

## Signature de prise de connaissance des caractéristiques principales du contrat et des options d'investissement

- Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports). Les documents d'information financière au titre de l'ensemble des unités de compte (prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur) sont disponibles sur simple demande auprès de mon Conseiller, sur le site internet des sociétés de gestion ou via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

**Je déclare avoir été clairement informé que je prends à ma charge les variations de valeurs des supports que j'ai souscrits.**

Je reconnais également avoir pris connaissance des caractéristiques principales du contrat et de ses différentes options d'investissement exposées dans le Document d'Informations Clé et les Documents d'Informations Spécifiques qui m'ont été préalablement remis par mon Conseiller dans le cadre du Règlement européen sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, documents disponibles sur le site de l'Assureur.

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du Co-Souscripteur/Co-Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à .....

Le .....  
(date de signature de la souscription)

## Valeur de rachat sur les fonds en euros (uniquement en cas d'investissement sur les fonds en euros)

Les valeurs de rachat minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à la souscription. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

- Je remplis les valeurs de rachat dans le tableau ci-dessous.  
 Je joins au bulletin de souscription l'annexe relative aux valeurs de rachat.

| Année                                                          | 1      | 2            | 3            | 4            | 5            | 6            | 7            | 8            |
|----------------------------------------------------------------|--------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montant cumulé des versements bruts                            | .....€ | Idem Année 1 |
| Montant cumulé des versements bruts sur les fonds en euros     | .....€ | Idem Année 1 |
| Valeur de rachat minimale personnalisée sur les fonds en euros | .....€ | .....€       | .....€       | .....€       | .....€       | .....€       | .....€       | .....€       |

**Les valeurs de rachat minimales ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont pas plafonnés en euros. Si Vous avez souscrit une garantie de prévoyance optionnelle, il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Des simulations de valeur de rachat avec prise en compte de la garantie de prévoyance optionnelle sont indiquées dans les Conditions Générales dans l'article 16 « Cumul des versements et valeurs de rachat sur les huit premières années ».**

## Garantie de prévoyance optionnelle en cas de décès

À condition que l'(les) Assuré(s) soi(en)t âgé(s) de plus de 12 ans et de moins de 75 ans, la garantie décès plancher présentée en Annexe I des Conditions Générales peut être retenue à la souscription.

- J'opte pour la garantie décès plancher et je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie décès plancher présentée en Annexe I des Conditions Générales.

## Option investissement progressif <sup>(2)</sup> (accessible dès lors que la souscription a une valeur supérieure à 10 000 euros)

- Je souhaite mettre en place l'option investissement progressif sur ma souscription.

Montant à arbitrer chaque mois depuis le Fond Euro Général : ..... euros

Je définis ma répartition cible :

Libellé(s) du(des) support(s) ..... Code(s) ISIN ..... Répartition ..... %  
 ..... %  
 ..... %

Durée d'existence des arbitrages d'investissement progressif souhaitée :

- 3 mois  6 mois  9 mois  12 mois  .....mois\*  sans limite \*indiquer un nombre de mois entier

paraphé(s)

## Option de sécurisation des plus-values <sup>(2)</sup> (accessible dès lors que la souscription a une valeur supérieure à 10 000 euros)

Je souhaite mettre en place l'option de sécurisation des plus-values sur ma souscription.

Je choisis ci-dessous les supports à sécuriser ainsi que mon seuil de plus-values de référence pour chacun :

| Libellé(s) du ou des support(s) à sécuriser :                                                                       | Code(s) ISIN | Seuil de plus-value                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Totalité des supports en unités de compte éligibles et présents sur mon contrat ou à venir |              | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* |
| OU                                                                                                                  |              |                                                                                                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Les fonds ci-dessous exclusivement                                                         |              |                                                                                                                                                                                  |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* |

\*au minimum 5 % et obligatoirement en valeur entière

Support de sécurisation : Fonds Euro Général

## Option stop loss relatif <sup>(2)</sup> (accessible dès lors que l'adhésion a une valeur supérieure à 10 000 euros)

Je souhaite mettre en place l'option stop loss relatif sur mon contrat.

Je choisis ci-dessous :

- les supports à sécuriser (la totalité des supports en unités de compte éligibles et présents sur mon contrat ou à venir ; ou une sélection de supports à déterminer)

- le seuil de moins-values de référence pour chacun,

- le pourcentage de désinvestissement pour chaque support sélectionné.

| Libellé(s) du ou des support(s) à sécuriser :                                                                       | Code(s) ISIN | Seuil de moins-value                                                                                                                                                                | Pourcentage de désinvestissement                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Totalité des supports en unités de compte éligibles et présents sur mon contrat ou à venir |              | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20%<br><input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* | <input type="checkbox"/> 100%<br><input type="checkbox"/> Autre* .....%* |
| OU                                                                                                                  |              |                                                                                                                                                                                     |                                                                          |
| <input type="checkbox"/> Les fonds ci-dessous exclusivement                                                         |              |                                                                                                                                                                                     |                                                                          |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20%<br><input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* | <input type="checkbox"/> 100%<br><input type="checkbox"/> Autre* .....%* |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20%<br><input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* | <input type="checkbox"/> 100%<br><input type="checkbox"/> Autre* .....%* |
| .....                                                                                                               | .....        | <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20%<br><input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> .....%* | <input type="checkbox"/> 100%<br><input type="checkbox"/> Autre* .....%* |

\*au minimum 5 % et obligatoirement en valeur entière

Support de sécurisation : Fonds Euro Général

## Option rééquilibrage automatique <sup>(2)</sup>

Je souhaite mettre en place l'option rééquilibrage automatique sur ma souscription.

Je définis ma répartition cible :

| Libellé(s) du(des) support(s) | Code(s) ISIN | Répartition |
|-------------------------------|--------------|-------------|
| .....                         | .....        | ..... %     |
| .....                         | .....        | ..... %     |
| .....                         | .....        | ..... %     |
| .....                         | .....        | ..... %     |

<sup>(2)</sup> Les conditions d'accès à cette option sont définies aux Conditions Générales. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour déterminer les supports éligibles. Les SCI, les SCPI et les fonds structurés, notamment, ne sont pas éligibles.

## Dénouement (sans objet en cas de démembrement)

Pour une souscription conjointe, les deux Souscripteurs sont co-assurés, le dénouement du contrat aura lieu :

- au premier décès (uniquement si les époux sont mariés sous le régime de la communauté).
- au dernier décès (uniquement pour les époux mariés sous le **régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté** au conjoint survivant ou de clause de préciput désignant le contrat d'assurance vie).

## Désignation du(des) Bénéficiaires

Bénéficiaire en cas de vie de l'Assuré au terme du contrat :

L'Assuré

**Bénéficiaire en cas de décès de l'Assuré :**

- Le conjoint non séparé de corps judiciairement ou le partenaire de PACS de l'Assuré, à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Assuré.
  - Les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Assuré.
  - Selon la clause bénéficiaire déposée chez Maître ..... Notaire à ..... Code Postal ..... à défaut les héritiers de l'Assuré.
  - Autre clause .....
- ..... à défaut les héritiers de l'Assuré.

(Nous vous invitons à préciser, lors de la rédaction de votre clause, les noms, prénoms, date et lieu (commune) de naissance des Bénéficiaires nommément désignés. Vous pouvez également rédiger votre clause bénéficiaire sur courrier libre daté et signé, contenant ces informations joint à votre dossier de souscription.)

**Accès à la consultation et à la gestion en ligne**

En souscrivant au contrat NetLife je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter et/ou gérer mon contrat en ligne. Ce code me sera attribué automatiquement sous réserve de respecter les règles de délivrance définies par UAF LIFE Patrimoine dans l'Annexe d'utilisation des services internet des Conditions Générales.

**La communication de votre e-mail est indispensable à la délivrance de votre code d'accès confidentiel.**

**Signature du bulletin de souscription**

**Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du contrat NetLife référencées CG1136-01/09/2018 et de ses Annexes, et notamment de mon droit à renonciation. Je reconnais être parfaitement informé du fait que la fiscalité applicable au contrat d'assurance NetLife, ainsi que les avantages qui en résultent, sont susceptibles de varier dans le temps.**

**Je peux renoncer à la souscription du contrat d'assurance vie pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin de souscription, date à laquelle j'ai été informé de la souscription de mon contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Spirica/UAF LIFE Patrimoine - 27 rue Maurice Flandin - BP3063 - 69395 Lyon Cedex 03. Elle peut être faite selon le modèle présenté en Annexe III des Conditions Générales.**

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du Co-Souscripteur/Co-Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »<sup>(3)</sup>

Fait à ..... Le .....  
(date de signature de la souscription)

<sup>(3)</sup> En cas de co-souscription, les Souscripteurs déclarent être bien informés que l'ensemble des opérations (désignation du (des) Bénéficiaire(s), rachats, arbitrages,...) lié à ce contrat est soumis à leur co-signature.

**Vous recevrez les conditions particulières de votre contrat au plus tard dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de signature du bulletin de souscription. Si Vous ne le recevez pas dans ce délai, Vous devez avertir Spirica/UAF LIFE Patrimoine par lettre recommandée avec accusé de réception.**

Les données à caractère personnel collectées font l'objet de la part de Spirica de traitements destinés à la gestion de votre contrat. Les données collectées sont indispensables à cette gestion et pourront être utilisées dans le cadre des opérations de contrôle et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la gestion des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les sous-traitants et prestataires, les co-assureurs et réassureurs, les autorités administratives et judiciaires. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité relativement à l'ensemble des données collectées vous concernant. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de votre identité, par courrier simple à SPIRICA –Délégué à la protection des Données – 50-56 rue de la Procession, 75724 Paris cedex 15 ou par courrier électronique à donneespersonnelles@spirica.fr.

Le contrat « NetLife » est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L 511-1 et suivants du Code des Assurances. Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1, rue Jules-Lefebvre - 75009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr. En application des dispositions de l'article R 520-1 du Code des Assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance Vous sera directement communiquée par celui-ci. Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiation en assurance. Conformément à l'article L 310-12 du Code des Assurances, l'intermédiaire en assurance est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest CS 92459 75436.

Signature / Cachet



Observations :

Exemplaire original : Assureur • N° 2 : Conseiller • N° 3 : Client



# Fiche de connaissance client - Personne physique

La Fiche Connaissance Client permet à votre Conseiller Financier, à UAF LIFE Patrimoine et à l'organisme financier auprès duquel vous choisissez d'investir, de récolter les informations nécessaires au respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir remplir et signer ce document obligatoire dans le cadre de la constitution de votre dossier et de le retourner à UAF LIFE Patrimoine. Une fiche de connaissance client est à remplir par chaque intervenant au contrat pour tout versement initial : souscripteur/adhérent, co-souscripteur/co-adhérent, assuré, usufruitier et nu-propriétaire, bénéficiaire effectif de la personne morale souscriptrice d'un contrat de capitalisation. L'intégralité des informations ainsi collectées seront conservées de manière à en assurer la confidentialité et l'intégrité conformément à la réglementation en vigueur.

## Identité de la personne

Civilité :  Mlle  Mme  M

Nom : ..... Nom de naissance (si différent) : .....

Prénom : .....

Adresse de résidence principale : .....

Code postal, ville et pays : .....

*Merci de joindre un justificatif de domicile*

Adresse fiscale si différente : .....

Adresse mail : ..... N° de téléphone portable : .....

Êtes-vous résident fiscal français :  Oui  Non      Avez-vous une seule résidence fiscale ?  Oui  Non

*Si vous avez répondu «Non» à au moins une des deux questions ci-dessus, merci de remplir le paragraphe sur les RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE).*

Nationalité : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Situation :  Célibataire  Marié(e) Régime : .....

Nom et prénom de l'époux ou épouse : ..... (et nom de naissance si différent) .....

Pacsé  Union libre  Veuf(ve)  Divorcé(e)

Activité :  salariée  non salariée  sans

Profession (Si retraité(e), préciser la profession antérieure) : ..... depuis : ..... ans

Code CSP :    Secteur d'activité : .....

(Cf. nomenclature des catégories socio-professionnelles en annexe 1)

Pièce d'identité présentée :

CNI N° : ..... Date de validité : .....

passeport N° : ..... Date de validité : .....

carte de séjour N° : ..... Date de validité : .....

permis de conduire N° : ..... Date de validité : .....

## Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

Oui  Non

Si oui, merci de préciser les éléments suivants :

Quelle est (ou a été) votre fonction ? .....

(cf. liste des fonctions concernées en annexe 2.1)

Dans quel pays ? .....

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui  Non

Si oui, merci de préciser les éléments suivants :

Quelle est (ou a été) votre fonction ? .....

(cf. liste des fonctions concernées en annexe 2.1)

Dans quel pays ? .....

Quel est votre lien avec cette personne ? .....

(cf. liste des personnes concernées en annexe 2.2)

## Données financières et patrimoniales du foyer fiscal

Le renseignement de ces données financières nous est nécessaire pour effectuer nos diligences et est donc obligatoire. Il va nous permettre d'apprécier la cohérence des opérations que vous souhaitez réaliser par rapport à votre situation financière et patrimoniale. Aussi il est également nécessaire de mettre régulièrement ces informations à jour.

Revenus annuels (tous types : salaires, pensions,...) nets du foyer fiscal :

sans revenu  0 à 25 K€  25 à 50 K€  50 à 75 K€  75 à 100 K€  100 à 150 K€  150 à 300 K€  >300 K€

Évaluation du patrimoine net (déduction faite des dettes en cours) du foyer fiscal :

0 à 100 K€  100 à 300 K€  300 à 500 K€  500 K€ à 1 M€  1 M€ à 2 M€  2 M€ à 5 M€  5 M€ à 10 M€  > 10 M€

paraphe

## Résidences fiscales (hors France)

Si vous avez répondu «Non» à au moins une des deux questions sur votre résidence fiscale dans le paragraphe «Identité de la personne», merci d'indiquer tous les pays dont vous êtes résident fiscal, en dehors de la France, et votre NIF\* pour chacun.

Pays de résidence fiscale : ..... NIF : .....

Pays de résidence fiscale : ..... NIF : .....

Pays de résidence fiscale : ..... NIF : .....

\*NIF = Numéro d'Identification Fiscale, à communiquer si le pays dans lequel vous êtes résident fiscal communique ce type d'information.

**Information :** Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a élaboré en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre Etats. La norme oblige les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, à identifier les résidences fiscales de ses clients et à transmettre des informations sur leurs contrats aux administrations fiscales lorsqu'ils sont résidents fiscaux de pays signataires de la norme.

Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

Pour toute interrogation sur la façon de remplir les informations concernant votre résidence fiscale (hors France) ou pour déterminer si vous êtes résident fiscal d'un pays autre que la France, vous pouvez contacter l'administration fiscale du pays concerné ou consulter le site <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/>.

## Auto-certification sur le statut de personne américaine (« US PERSON »)

La réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est une loi américaine qui vise à obtenir des renseignements sur les actifs détenus à l'étranger par les ressortissants fiscaux américains. Elle impose aux établissements financiers (banques, assureurs,...) de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains. L'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique le 14 novembre 2013 met en œuvre cette loi pour les sociétés françaises. Le décret d'application a été publié au journal officiel du 2 janvier 2015.

Je déclare que ma situation est la suivante :

• Je suis citoyen des Etats-Unis d'Amérique.  Oui  Non

• Je suis résident des Etats Unis d'Amérique à des fins fiscales, selon la définition précisée ci-dessous.  Oui  Non

Si j'ai répondu OUI à l'une de ces deux questions, je communique mon numéro d'immatriculation fiscal américain (TIN) : .....

### Pièces complémentaires

1) Si vous avez répondu OUI à l'une des questions, vous devez transmettre à UAF LIFE Patrimoine un formulaire W9 de l'administration fiscale américaine complété et signé.

2) Si vous présentez l'un des critères suivants :

- Lieu de naissance aux Etats-Unis,
- Adresse de résidence ou postale aux Etats-Unis,

et que vous déclarez que vous n'êtes ni citoyen américain ni résident des Etats-Unis pour des raisons fiscales, vous devez faire parvenir à UAF LIFE Patrimoine l'ensemble des pièces suivantes :

- Un formulaire W8-BEN de l'administration fiscale américaine complété et signé,
- Un passeport non américain ou une carte nationale d'identité,
- (et uniquement si votre lieu de naissance est aux Etats-Unis) une copie du certificat individuel de perte de nationalité américaine.

### Informations sur la notion de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique

Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères ci-dessous :

- Avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième),
- Avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain,
- Etre titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card).

Sont exclus de ces définitions :

- Les diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs,
- Les personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent.

Vous pouvez obtenir des précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique sur le site de l'IRS : [www.irs.gov](http://www.irs.gov)

## Données relatives à l'investissement

Ne pas remplir cette partie si vous renseignez ce document en qualité de bénéficiaire effectif d'une personne morale dans le cadre d'une souscription/adhésion de contrat de capitalisation.

Nom du produit : ..... Ancienneté de la relation avec votre conseiller : .....ans

**Objectif recherché :** Vous avez la possibilité de cocher plusieurs cases :

Faire une opération d'épargne : volonté de se constituer un capital pour en disposer à terme

Transmettre un capital : préparer sa succession

Disposer de revenus complémentaires immédiats

Disposer de revenus complémentaires futurs (retraite,...)

Financer un projet futur

Utiliser le contrat comme un instrument de garantie (nantissement,...)

Nom du prêteur : ..... Objet de la transaction : .....

Autre à préciser : .....

### Informations sur l'origine des fonds :

Les fonds utilisés pour votre investissement peuvent avoir plusieurs origines. Vous pouvez cocher autant de cases que nécessaire. Il est obligatoire d'affecter la totalité de votre investissement.

L'origine des fonds mentionnée doit être datée de moins de 3 mois : si l'événement originel est antérieur, merci d'indiquer le dernier support d'investissement de ces fonds, en donnant les précisions utiles. Par exemple, en cas d'épargne, merci de préciser : livret, compte à terme, contrat d'assurance vie (ou de capitalisation) assuré par xxx, etc...

| Nature                                         | Montant affecté à l'investissement | Précisions / particularités                 |
|------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Epargne               | ..... €                            | .....                                       |
| <input type="checkbox"/> Revenus du travail    | ..... €                            | .....                                       |
| <input type="checkbox"/> Revenus du patrimoine | ..... €                            | .....                                       |
| <input type="checkbox"/> Héritage / Donation   | ..... €                            | .....                                       |
| <input type="checkbox"/> Cession d'actifs      | ..... €                            | .....                                       |
| <input type="checkbox"/> Gains au jeu          | ..... €                            | Justificatif à fournir obligatoirement..... |
| <input type="checkbox"/> Autre à préciser      | ..... €                            | .....                                       |
| TOTAL                                          | ..... € <sup>(1)</sup>             | .....                                       |

(1) Ce montant total doit correspondre au montant du versement effectué sur le contrat.

### Modalités de versement :

Nom et prénom du titulaire du compte : .....

Le titulaire du compte est-il différent du client :  Oui  Non

Si oui, joindre une pièce d'identité du titulaire du compte en cours de validité et préciser :

Lien entre le titulaire du compte et le client : .....

Motif d'intervention du tiers titulaire du compte : .....

### Autres informations relatives à l'investissement :

.....  
.....  
.....

### CNIL

En vertu de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce recueil d'informations, qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), est nécessaire au traitement de votre dossier, notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L.561-5 et suivants du Code monétaire et financier. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - 8 rue Vivienne, 75083 Paris Cedex 02, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

Votre Conseiller Financier ainsi que l'ensemble des équipes commerciales d'UAF LIFE Patrimoine se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Déclaration de la personne :

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie sur l'honneur qu'elles sont conformes à ma situation et notamment vis-à-vis de ma citoyenneté et/ou résidence fiscale américaine. Je certifie que je n'ai pas d'autre(s) résidence(s) fiscale(s) que celle(s) que j'ai déclarée(s) dans le présent document. Je reconnais avoir été informé(e) que le recueil de ces informations est obligatoire.

Je déclare être pleinement informé(e) que les entreprises d'assurance sont tenues de transmettre :

- à l'administration fiscale américaine via l'administration fiscale française des informations relatives aux personnes américaines («US PERSON»)
- aux administrations fiscales des pays signataires de la norme d'échange mise au point par l'OCDE, via l'administration fiscale française, des informations relatives aux résidents fiscaux de ces pays.

Par ailleurs, j'autorise mon conseiller et UAF LIFE Patrimoine, intermédiaires d'assurance, à communiquer à l'assureur toutes les informations pertinentes lui permettant de se conformer aux dispositions des articles L.561-5 et L.561-6 notamment du Code monétaire et financier (se reporter à la 1ère page). Ces informations pourront également avoir des fins statistiques.

Je m'engage à informer UAF LIFE Patrimoine dans les plus brefs délais en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les informations fournies dans le présent document.

Fait à ..... Le .....

Signature

Exemplaire original : UAF LIFE Patrimoine • N° 2 : Conseiller • N° 3 : Client

## **ANNEXE 1 : NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) :**

- |                                                                                 |                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 - Agriculteurs sur petite exploitation                                       | 56 - Personnels des services directs aux particuliers                                     |
| 12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation                                      | 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel                                                |
| 13 - Agriculteurs sur grande exploitation                                       | 63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal                                                 |
| 21 - Artisans                                                                   | 64 - Chauffeurs                                                                           |
| 22 - Commerçants et assimilés                                                   | 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport                  |
| 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus                                  | 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel                                            |
| 31 - Professions libérales                                                      | 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal                                             |
| 33 - Cadres de la fonction publique                                             | 69 - Ouvriers agricoles                                                                   |
| 34 - Professeurs, professions scientifiques                                     | 71 - Anciens agriculteurs exploitants                                                     |
| 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles                   | 72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise                                    |
| 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise                          | 74 - Anciens cadres                                                                       |
| 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise                               | 75 - Anciennes professions intermédiaires                                                 |
| 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés                          | 77 - Anciens employés                                                                     |
| 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social                | 78 - Anciens ouvriers                                                                     |
| 44 - Clergé, religieux                                                          | 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé                                                    |
| 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique         | 83 - Militaires du contingent                                                             |
| 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 84 - Elèves, étudiants                                                                    |
| 47 - Techniciens                                                                | 85 - Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise                                          | 86 - Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)  |
| 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique               |                                                                                           |
| 53 - Policiers et militaires                                                    |                                                                                           |
| 54 - Employés administratifs d'entreprise                                       |                                                                                           |
| 55 - Employés de commerce                                                       |                                                                                           |

## **ANNEXE 2 : DEFINITION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (PPE) :**

### **2.1 Les fonctions concernées sont les suivantes :**

Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.

### **2.2 Les personnes concernées sont les suivantes :**

Une personne de la famille : le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Une personne de l'entourage, étroitement associée : une personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous ; une personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

